

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

à destination des entreprises souhaitant participer à

LA FOIRE DE PRINTEMPS CULTURE, SPORT ET PATRIMOINE



DIMANCHE 2 MARS 2025

Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt
2 FÉVRIER 2025 À 23H59

Le Pont
Saint-Espirit
D'une rive à l'autre

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) se compose des éléments suivants :

- Le présent cahier des charges ;
- Le formulaire de candidature.

1. CONTEXTE

Chaque année, le premier week-end de mars, la municipalité de Pont-Saint-Esprit organise sa grande foire de printemps sur les allées principales de la ville. Cette foire, très attendue par les Spiripontains, attire des centaines de visiteurs venus du Gard et des départements limitrophes enclins à trouver des produits de haute qualité et locaux.

La foire de printemps 2025 aura lieu le **dimanche 2 mars**, de 8h à 18h (installation des commerçants de 6h à 7h30). Le thème de cette nouvelle édition sera « **Culture, Sport et Patrimoine** ».

En effet, afin d'accroître le nombre de visiteurs sur la foire, mettre les habitants en mouvement, les monuments de la ville en lumière, et récolter des fonds pour restaurer le patrimoine, une **grande course** se tiendra en marge de la foire, le dimanche 2 mars matin. Cet événement proposera un ou plusieurs parcours sportifs autour des monuments emblématiques de la commune.

Les fonds récoltés – via la vente des dossards et / ou le mécénat – seront fléchés vers un projet de restauration patrimoniale à Pont-Saint-Esprit.

2. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent AMI vise à identifier et sélectionner les entreprises qui participeront à la foire du 2 mars dans la commune de Pont-Saint-Esprit, dans le Gard (30).

3. MODALITES DE SELECTION

a. Critères d'appréciation

Seuls les dossiers de candidature complets seront éligibles dans le cadre de cet AMI.

Les dossiers de candidature éligibles seront appréciés au regard des critères suivants, classés par ordre d'importance :

- La proximité du lieu de fabrication des produits du candidat avec Pont-Saint-Esprit (valorisation du circuit court),
- Le lien du stand et / ou des produits du candidat avec la thématique « Culture, Sport et Patrimoine »,
- L'originalité des produits proposés par rapport au marché hebdomadaire de Pont-Saint-Esprit,
- L'esthétisme du stand (possibilité de joindre des photographies au dossier de candidature).

b. Composition du comité de sélection

Le comité de sélection sera composé d'élus et d'agents municipaux de la commune de Pont-Saint-Esprit.

4. CALENDRIER

Mardi 21 janvier 2025 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.

Dimanche 2 février 2025 : date-limite de dépôt des candidatures.

Jeudi 6 février 2025 : annonce des entreprises exposantes.

Dimanche 2 mars 2025 : foire.

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les entreprises intéressées peuvent envoyer leur dossier de candidature par courriel, à l'adresse foires.marches@pontsaintesprit.fr, **avant le dimanche 2 février 2025 à 23h59**, en indiquant « Candidature AMI foire du 2 mars 2025 » en objet.

Au besoin, les candidatures peuvent être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Pont-Saint-Esprit

Service Foires et Marchés

BP 11061

30134 Pont-Saint-Esprit

Si l'option « courrier » est choisie par le candidat, son dossier devra arriver avant le samedi 1^{er} février 2025 inclus au service Foires et Marchés.